



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°113/2022**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 27 juin 2022**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 21 juin 2022

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 50

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 21

Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Cédric CLEMENTE, Michel COULLOMB, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Sarah LEFRANC, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Jennifer OBID, Laurent OUIILLON, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Monique GRAZIANO-BAYLE, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Cédric CLEMENTE, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Anthony CELLIER à Jean Christian REY, Catherine CHANTRY à Laurent OUIILLON, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN à Hervé GINOT, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Robert GAUTIER à Patrick PANNETIER, Claire LAPEYRONIE à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Fred MAHLER à Christophe SERRE, Stéphane MAURIN à Cédric CLEMENTE, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Gérald MISSOUR à Elian PETITJEAN, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Philippe PAQUIER à Manon CROUSIER, Catherine PECASTAING à Hervé GINOT, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS

**Absents/Excusés :** Eric AJASSE, Pascale BORDES, Alain POMMIER, Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance :** Brigitte VANDEMEULEBROUCKE.

\*\*\*

## **Objet : D - Budget supplémentaire du Budget GEMAPI (DM n° 01/2022)**

Le présent Budget Supplémentaire du Budget Annexe GEMAPI comprend :

### **A. La reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser (RAR)**

Conformément à l'affectation des résultats délibérée précédemment, il est proposé d'inscrire au BS :

- En recettes d'investissement, la somme de 111 691,37 € correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001) ;
- En dépenses d'investissement, les RAR d'un montant total de 13 244,87 € ;
- En recettes de fonctionnement, la somme de 83 394,02 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (chapitre 002).

Cet excédent de financement complété des recettes nouvelles, permet la couverture des dépenses supplémentaires.

### **B. Des modifications par rapport aux prévisions du BP 2022 voté en Février 2022**

#### **1- La section de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un total de 83 394,02 €. Elles évoluent particulièrement sur les chapitres suivants :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 45 600,00 €  
Ces dépenses concernent des travaux de réparations diverses pour 10,6 K€ ainsi qu'un nettoyage/faucardage d'un cours d'eau pour 35 K€ (Site Martellière) ;
- Chapitre 014 « Atténuation de produits » : 13 000 €  
Cela concerne les dégrèvements de taxe GEMAPI ;
- Les autres chapitres : 10 000 € sont inscrits dans les dépenses imprévues (chapitre 022) et 14 794 € au virement à la section d'investissement (chapitre 023).

Les recettes de fonctionnement ne comprennent que de la reprise des résultats pour 83 394,02 €.

## **2- La section d'investissement**

Les dépenses d'investissement, hors reprise des résultats, des RAR, sont proposées pour un total de 113 240,50 €.

Globalement, les crédits permettent de financer ou d'ajuster les opérations d'équipements et de travaux pour la compétence GEMAPI.

Ces dépenses supplémentaires sont financées par l'excédent d'investissement (111,7 K€), ainsi que par l'autofinancement (14,8 K€ au chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement).

L'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé en annexe 4.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 20 juin 2022,

### **Le Conseil communautaire décide, à la majorité ; (2 oppositions)**

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2022 du Budget Annexe GEMAPI, toutes sections confondues, pour la somme de 209 879,39 € en recettes et en dépenses.

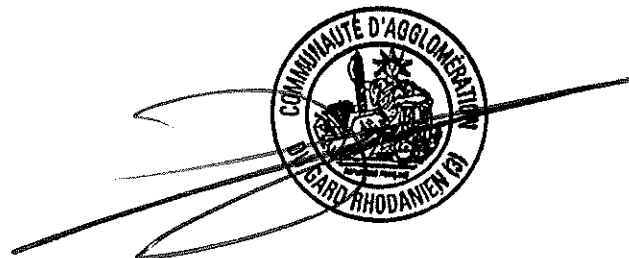
Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 27 juin 2022.

**Le Président**

**Jean Christian REY**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le

**11 JUIL. 2022**



Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 030-200034692-20220627-DEL113\_2022-DE